

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné que les règlements **RCA08-08-0001-174** modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, **RCA08-08-0002-9** modifiant le règlement RCA08-08-0002 sur le lotissement et **RCA08-08-0003-33** modifiant le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats, adoptés le 25 juin 2025, sont en vigueur, depuis le 29 juillet 2025, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 6 août 2025

Me Julia Levitin  
Secrétaire du conseil d'arrondissement